



Enghien-les-bains, le 2 mars 2020

**Information aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>**

**CAMPAGNE D'ORIENTATION 2020**

Madame, Monsieur,

La fin du 2<sup>ème</sup> trimestre marque le début de la campagne d'orientation pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, classe qui représente une étape importante dans leur scolarité. En effet, votre enfant et vous-même devez faire un choix parmi **3 voies d'orientation** : **2<sup>nde</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP.**

La fiche de dialogue est remise par le collège afin de renseigner vos demandes **provisoires** d'orientation. **Seul le premier volet doit être rempli.** Conformément au cadre légal de l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire, **la signature des 2 représentants légaux est requise.** La fiche de dialogue est à remettre avant **le jeudi 5 mars 2020 impérativement**, les conseils de classe débutant dès la semaine suivante.

Cette année, le *téléservice Orientation* devait être opérationnel afin de lancer la dématérialisation des étapes d'orientation. Il permet de demander une des voies d'orientation pour la poursuite de scolarité de votre enfant ; de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées ; d'accuser réception (intentions provisoires) et de faire part de votre accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe ; de consulter la décision d'orientation prise par le chef d'établissement en cas d'accord.

Vous avez, pour la plupart, reçu par mail des identifiants et des instructions afin d'accéder à votre espace. Cependant, ce service n'est pas encore opérationnel pour les établissements privés sous contrat : il est donc normal que vous rencontriez des difficultés à vous connecter. L'accès à ce service, en phase de test, ne dispense pas de remettre la fiche de dialogue. Une information vous sera communiquée dès la disponibilité du *téléservice Orientation*.

Suite aux vœux des élèves et de leur famille, le conseil de classe formule **une proposition d'orientation**. Elle est **provisoire**.

Courant mai, l'élève et sa famille choisissent une orientation : les vœux sont **définitifs**.

Au mois de juin, à la suite du conseil de classe, **si accord entre la famille et le chef d'établissement**, la proposition d'orientation devient **décision d'orientation du chef d'établissement**.

Si désaccord entre la famille et le chef d'établissement, un entretien est programmé avec le chef d'établissement. Si cet entretien mutuel mène à un accord mutuel, la proposition d'orientation devient **décision d'orientation du chef d'établissement**. Si le désaccord persiste, le dossier est envoyé en **commission d'appel**.

Une circulaire au sujet de la campagne d'affectation est à venir.

Livia GARSAULT  
Directrice du Collège

Frédéric RONSMANS  
Chef d'établissement